

# eMAG

28 45

n°  
17

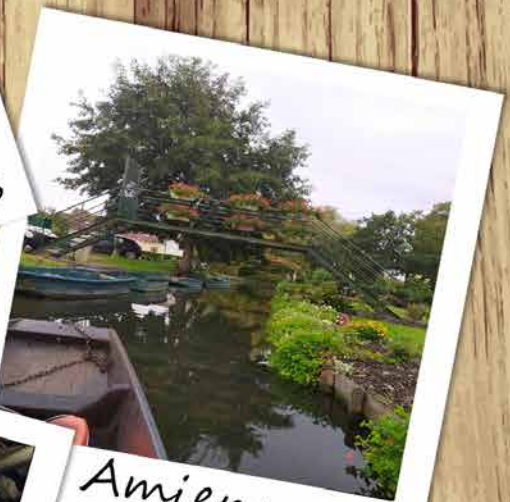
Le bulletin d'informations  
de la CMCAS Chartres-Orléans

## cmcas

CHARTRES Festival d'Énergies  
ORLÉANS



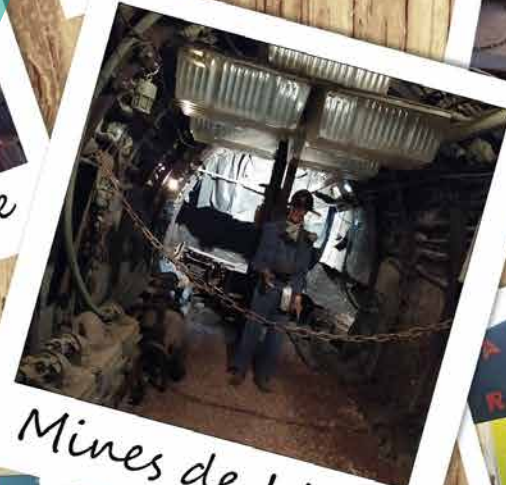
Cracovie



Amiens



Repas des retraités



Mines de Lille



Festival d'Énergies



Guédelon



convoyage Lille



AG CMCAS





« Chaque année, la nature nous offre le mois de mai pour se faire pardonner février »

Bill Tammeus

Édito	p.2
Section des Sports Aériens	p.3
Budget CCAS et CMCAS 2024	p.4-5
Activités	p.6-7
Élections SLVie 2024	p.8-9
Vos Élus de proximité : entretien avec Nicolas JEUNOT	p.10
Conditions Générales de Vente	p.11-14
Vos Élus de proximité : entretien avec Vanina BELIN	p.15
Activités	p.16-17
Infos CCAS - calendrier vacances adultes et jeunes	p.18
IDCP - Téléthon	p.19
Activités	p.20-21
PASS 2024	p.22
Camieg - Émoi d'images	p.23

## ÉDITO

### Cher bénéficiaire,

À l'aube de cette nouvelle année, que chaque jour soit une promesse de joie et de découvertes. Que les moments partagés avec vos proches soient remplis d'amour et de rires, que les défis soient sources d'inspiration et que chaque instant soit l'occasion de créer de merveilleux souvenirs.



© Dominique HENNEBAUT

Le Conseil d'Administration et moi-même vous souhaitons une Bonne Année 2024 !

Que la paix soit au rendez-vous, et que vos rêves les plus chers prennent vie.

En 2024, la CMCAS prévoit des moments d'échanges et de partage pour toutes les générations, des repas, des événements festifs avec un seul mot d'ordre : la proximité, mais aussi des voyages en France ou des week-ends en Europe. La CMCAS vous propose en 2024 plus de 120 activités accessibles à tous avec des inscriptions en ligne ou via le coupon papier.

Dans les Activités Sociales, les 2 prochaines années seront sous le signe de la démocratie. En Octobre / Novembre 2024 seront organisées les élections de SLVie et en 2025 les élections de CMCAS.

L'objectif est d'avoir la participation du plus grand nombre en ayant à l'esprit l'intérêt collectif à court et à long terme, d'avoir des Activités Sociales de haut niveau, de qualité, émancipatrices, solidaires et durables.

**Soyons Fiers de notre passé, et soyons Auteurs de notre avenir en construisant nos Activités Sociales de demain ensemble.**



Grégory BULLOT  
Président de la CMCAS  
Chartres-Orléans



# ACTIVITÉS AÉRONAUTIQUES DE LA SECTION DES SPORTS AÉRIENS

Découvrez votre région vue du ciel



Faites un vol découverte en avion,  
en ULM ou en planeur



Initiez vous au pilotage d'un planeur  
d'un ULM 3 Axes ou d'un avion



Accédez à une formation de pilote

Sautez en tandem avec un parachutiste



Devenez parachutiste



Tarifs et renseignements sur le site  
de la Section des Sports Aériens :

<https://sites.google.com/site/ssachartresorleans/>

contactez nous : mail [ssa.orleans@gmail.com](mailto:ssa.orleans@gmail.com) ou par téléphone au 06 86 11 27 83 ou 07 72 77 60 72



# BUDGET CCAS ET CMCAS 2024

## Construction budget CCAS 2024

Conformément aux dispositions réglementaires, le Président de la CCAS, Claude POMMERY, a présenté, lors de la session du Comité de Coordination le 22 novembre 2023, les grands axes de la construction budgétaire 2024, le besoin d'une dotation équivalente à l'année 2023, à savoir 267 932 000 €. Ce montant permettra à la CCAS de construire un budget à l'équilibre. Il a demandé en complément :

**10 M€** pour accompagner le Plan de Sauvegarde pour l'Emploi qui va être mis en place pour les salariés de la Restauration Méridienne, par suite de la fermeture, par les employeurs, de nombreux restaurants méridiens.

**20 M€** pour investir la rénovation de patrimoine de la CCAS.

## Répartition de la contribution article 25 (ex 1%)

La contribution article 25 de l'exercice 2024 est notifiée pour **401 338 215 €**

Dans le cadre des principes de répartition, la Session a réparti la contribution en tenant compte des besoins d'activités et de fonctionnement selon les missions art 25 qui sont confiées aux organismes, à savoir :

**Comité de Coordination des CMCAS + les CMCAS : 33 % soit 133 406 215 €**

**CCAS : 67 % soit 267 932 000 €**

Cette répartition permet de maintenir un financement équivalent à 16M€ pour les activités décentralisées, un fonds santé à 27M€ pour l'aide à l'adhésion à la CSMR (contrat groupe CCAS) et d'augmenter le Fonds Action Sanitaire et Sociale (FASS) à 20,35 M€ au lieu de 16 M€, les années précédentes.

Cette version a été travaillée à partir de différentes hypothèses :

Réseaux jeunes et adultes identiques à 2023 - Pas de recettes, à l'équilibre en Restauration Méridienne, pour être au plus proche de la réalité - Reprise du projeté 2023 concernant le reste à charge de la restauration de loisirs (reste à charge sur cette version de budget : 2,6M€), tout en prenant en compte le travail important engagé - Poursuite des efforts réalisés en 2023 sur les charges de fonctionnement.

Le vote du budget 2024 a été effectué lors du Conseil d'Administration de la CCAS du 7 décembre 2023.



© Eric RAZ - CCAS

**Visions Sociales et Contre-Courant, dates annoncées !**

Le festival Visions Sociales aura lieu cette année du 18 au 25 mai 2024 sur le thème de la paix, le suspense reste entier sur le nom de la marraine ou du parrain de cette 22<sup>ème</sup> édition, qui sera dévoilé très prochainement.

Contre-Courant s'installera sur l'île de la Barthelasse du 12 au 19 juillet. Pas de changement majeur de dates pour ces deux événements incontournables malgré la tenue des Jeux Olympiques.



## Budget 2024 pour votre CMCAS Chartres-Orléans

**Pour les CMCAS, répartition sur la base de critères nationaux (superficie CMCAS - nombre OD et nombre de Pensionnés), le budget est pour notre CMCAS de 483 097 €.**

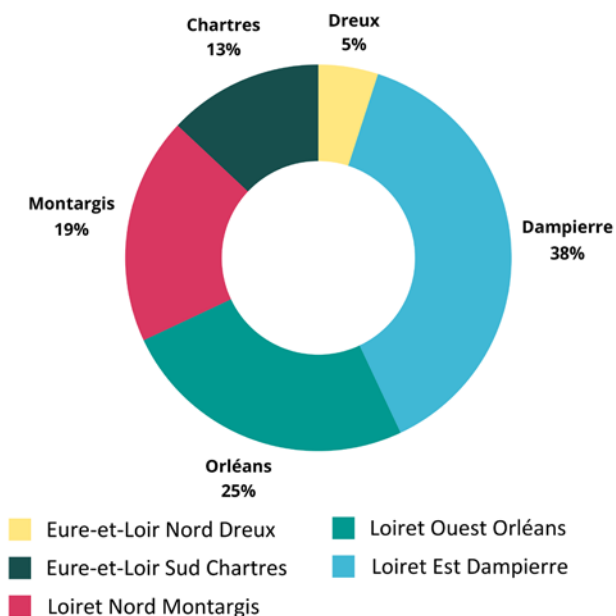
Lors du Conseil d'Administration de la CMCAS, réuni le 07 décembre 2023, la délégation CFE-CGC n'a rien proposé, la délégation CFDT était absente.....Seule la délégation CGT a proposé un budget correspondant aux besoins d'activités remontés par les différentes SLVie, les Sections et Commissions d'activités.

### Proposition budgétaire CGT sur la base des Orientations politiques votées au CA de juin 2023 :

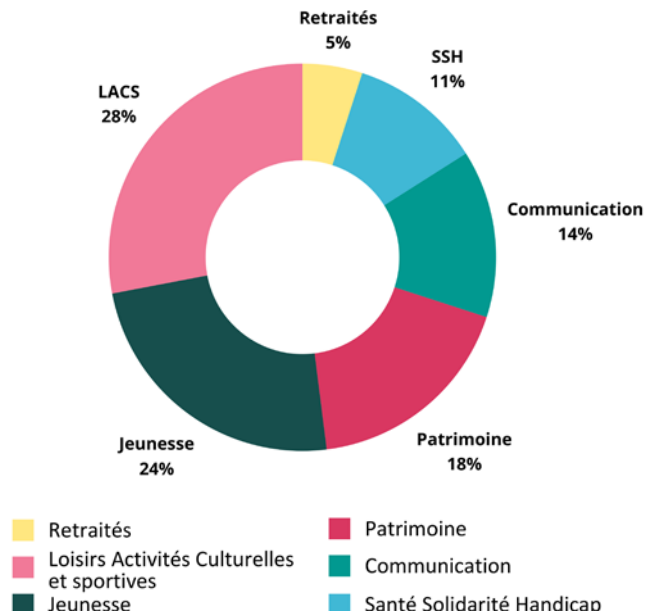
- Spectacles de fin d'année 2024 seront organisés dans la proximité
- Organisation de séjours européens dans chaque SLVie ou regroupement de SLVie
- Toute création de section d'activité passera par le Conseil d'Administration
- Une section d'activité doit être composée d'au moins 5 OD ou AD et ne pas excéder plus de 15% d'extérieurs, de la composition globale de la section.
- Maintien de l'Organisation des repas des 80 ans et +, financés par la CMCAS ainsi que multiplication de journées d'information et récréatives, en proximité, pour tous les retraités
- Pour diminuer les frais de fonctionnement et du fait de la baisse des moyens bénévoles : modification du Règlement Particulier de la CMCAS pour la tenue de 4 réunions de bureaux minimum/an
- L'organisation des élections de SLVie à l'automne 2024
- Le respect des Statuts des clubs subventionnés par la CMCAS à savoir maxi 15% d'extérieurs. Une subvention CMCAS à hauteur de 50 €/OD/AD adhérents.
- Évolution du PASS Culture : à partir de janvier 2024, plus besoin de remplir les 10 lignes du formulaire. Vous n'aurez plus qu'à fournir à la CMCAS votre ou vos justificatifs d'achats > 70 € pour bénéficier du Pass et cocher le domaine d'activités culturelles utilisé. La participation de la CMCAS ira de 15 à 65 €. Possibilité d'inclure désormais l'ensemble des abonnements des plateformes numériques.

Pour rappel, tout Ouvrant Droit a accès aux activités organisées par la CMCAS (PASS compris, Aides Solidarités...)

### Attribution pour les SLVie de 125 167,55 €



### Attribution pour les Commissions de 235 503,10 €



Le 18 février 2024

SLVie 7



## Atelier couture

 ORLÉANS

Venez partager un moment de convivialité et découvrir la couture avec une machine à coudre, ou si vous êtes déjà qualifié dans le domaine, partager votre pratique et vos conseils dans une ambiance détendue. Pour ce nouvel atelier, vous pourrez confectionner votre propre sac banane ou des lingettes lavables. Partage d'un repas sorti du panier pour le déjeuner. À partir de 9 ans.

Le 8 mars 2024

SLVie 6



## Journée Internationale des Droits des Femmes

 DAMPIERRE

« La lutte pour les droits des femmes a-t-elle besoin d'une journée ? Nous pensons que oui, du fait que les injustices faites aux femmes persistent ! ». À partir de 17h30 : débat autour d'un thème à définir suivant les intervenant(e)s. À 19h30 : apéritif dinatoire avec un spectacle mettant en avant les femmes.

Le 9 mars 2024

SLVie 1



## Théâtre et restaurant

 CHARTRES

Le théâtre le OFF à Chartres vous présente la pièce de l'écrivain Julien Segalas «Juste un soir», comédie qui vous plongera au coeur des années 60 avec humour et fantaisie. La soirée se poursuivra au restaurant pour un repas convivial.

Le 17 mars 2024

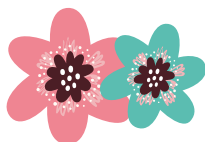
SLVie 7



## Après-midi loto

 ORLÉANS

Le temps d'un après-midi, venez vous divertir autour d'un loto dans un esprit familial et convivial. À vous de jouer, la fortune n'attend que vous !



Le 22 mars 2024

SLVie 5



## Soirée bowling

 AMILLY

Échauffez-vous et c'est parti pour les strikes ! Rendez-vous sur place pour 2 parties de bowling avec apéritif et repas festif pris en commun. Possibilité de ne participer qu'au repas.





# ACTIVITÉS



Préinscription jusqu'au 13 fév.

Tarif : OD / AD : offert par votre CMCAS Extérieur : 5 €



10 PLACES



10H CMCAS, 7 bis rue de l'Industrie ORLÉANS



Inscription jusqu'au 23 fév.

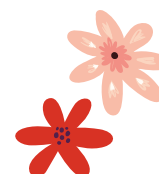
Tarif : OD / AD : offert par votre CMCAS Extérieur : 25 €



100 PLACES



17H30 Salle des Mallerets CNPE DAMPIERRE-EN-BURLY



Préinscription jusqu'au 21 fév.

coef	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 39999	>40000	Extérieur
OD / AD	21 €	30 €	36 €	39 €	42 €	45 €	48 €	51 €	60 €



20 PLACES



16H30 LE OFF, 10 av. Jehan de Beauce CHARTRES

Inscription jusqu'au 7 mars

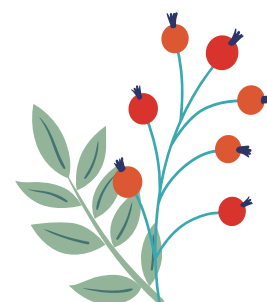
Tarif : OD / AD : 3 € Extérieur : 5 €



50 PLACES



14H CMCAS, 7 bis rue de l'Industrie ORLÉANS



Préinscription jusqu'au 8 mars



50 PLACES



19H 335 rue du Vernisson 45200 AMILLY

coef	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 39999	>40000	Extérieur
bowling + repas	18 €	26 €	31 €	34 €	36 €	39 €	42 €	44 €	52 €
repas seul	11 €	16 €	19 €	21 €	22 €	24 €	26 €	27 €	32 €
bowling + repas - 12 ans	8 €	11 €	13 €	14 €	15 €	17 €	18 €	19 €	22 €
repas seul - 12ans	9,6 €	9,6 €	9,6 €	9,6 €	9,6 €	9,6 €	9,6 €	9,6 €	12 €



# ÉLECTIONS SLVIE 2024

**Proches de vous, les Activités Sociales de l'Énergie, tout au long de la vie et tout au long de l'année.**

Nos Activités Sociales sont structurées sur deux dimensions complémentaires :

➤ Au niveau local, **les Caisses Mutuelles Complémentaires d'Action Sociale (CMCAS)** traitent l'Action Sanitaire et Sociale obligatoire, en lieu et place des employeurs. Les commissions d'activités, **les Sections Locales de Vie (SLVie)**, structurent les réseaux solidaires, l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs au plus proche de vous, tout au long de l'année.

➤ **Le Comité (national) de Coordination des CMCAS** assure l'unicité de traitement de toutes les CMCAS. Au niveau national aussi, **la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS)**, gère les vacances, la santé-prévoyance-assurances, les relations à la culture et à la solidarité nationale. Les commissions traitent les grandes réflexions et innovations sociétales.

C'est en **proximité** que s'exerce la **démocratie** dans la **gestion de nos Activités Sociales**.

➤ Par les **élections des Conseils d'Administration des CMCAS (prévue en 2025) et celles des SLVie (prévue en novembre 2024)**, tous les 4 ans, pour permettre à chaque Ouvrant Droit, actifs et retraités, de choisir ses représentants.

➤ Par la tenue des **Assemblées Générales de CMCAS et de SLVie**, qui sont des lieux de débats, permettant d'effectuer les bilans d'activités et de recueillir les attentes et les besoins des bénéficiaires. Sur la base de ces débats, les CMCAS construisent le projet politique des Activités Sociales, du local au national.

L'organisation syndicale majoritaire a fait évoluer le fonctionnement démocratique du local au national. C'est notamment, le cas des expérimentations d'outils numériques permettant une démarche de Démocratie « Augmentée » et la participation du plus grand nombre aux décisions. Mais ces nouvelles formes d'expression sont coûteuses et ont leur limite.

Elle porte aussi la nécessité d'ouvrir le droit de vote aux veuves et veufs pour les élections de CMCAS, ce qu'elle proposera au Conseil d'Administration de la CMCAS pour ces prochaines élections de SLVie.

**Avec les bénéficiaires, cette proximité permet de construire et de répondre aux besoins du quotidien.**

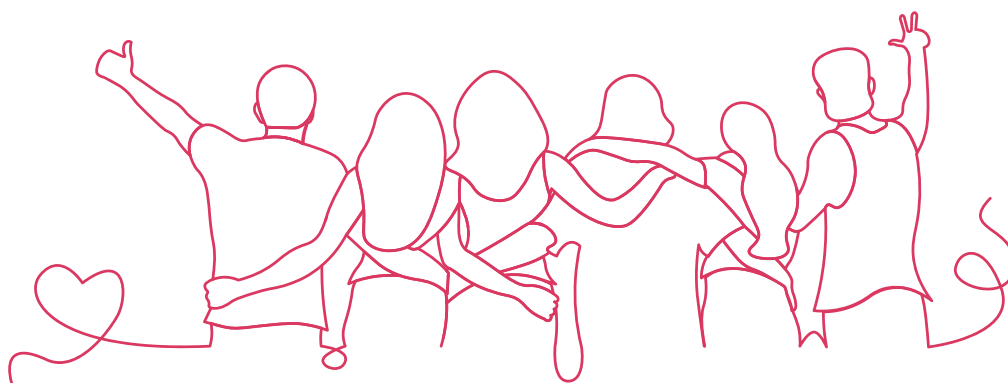
● **Être en permanence en phase avec les besoins des bénéficiaires, notamment pour ce qui relève de la solidarité et de l'égalité de traitement, afin de vivre dignement au quotidien.**

● **Apporter des réponses directes et collectives aux besoins sanitaires et sociaux des bénéficiaires et de leurs familles.**

● **Construire la démarche du PAR les bénéficiaires et POUR les bénéficiaires.**

● **Permettre l'accès aux sports, aux loisirs, à la culture au plus près de chez vous et dans tous les temps de la vie.**

● **Faire fonctionner notre modèle démocratique.**







# ÉLECTIONS SLVIE 2024

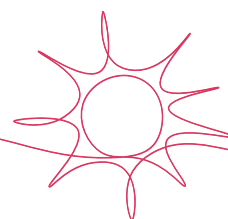
Ce modèle innovant et unique, lié au Statut National des personnels des Industries Électriques et Gazières, permet d'agir pour une société plus juste et de bâtir collectivement, pour les familles des actifs et inactifs, la réponse à leurs besoins.

L'action des élu·e·s dans les Activités Sociales permet la découverte et la proximité avec les acteurs du spectacle vivant dans toutes leurs diversités. Elle permet en outre la rencontre, l'échange et le partage, nécessaires à l'émancipation individuelle et collective.

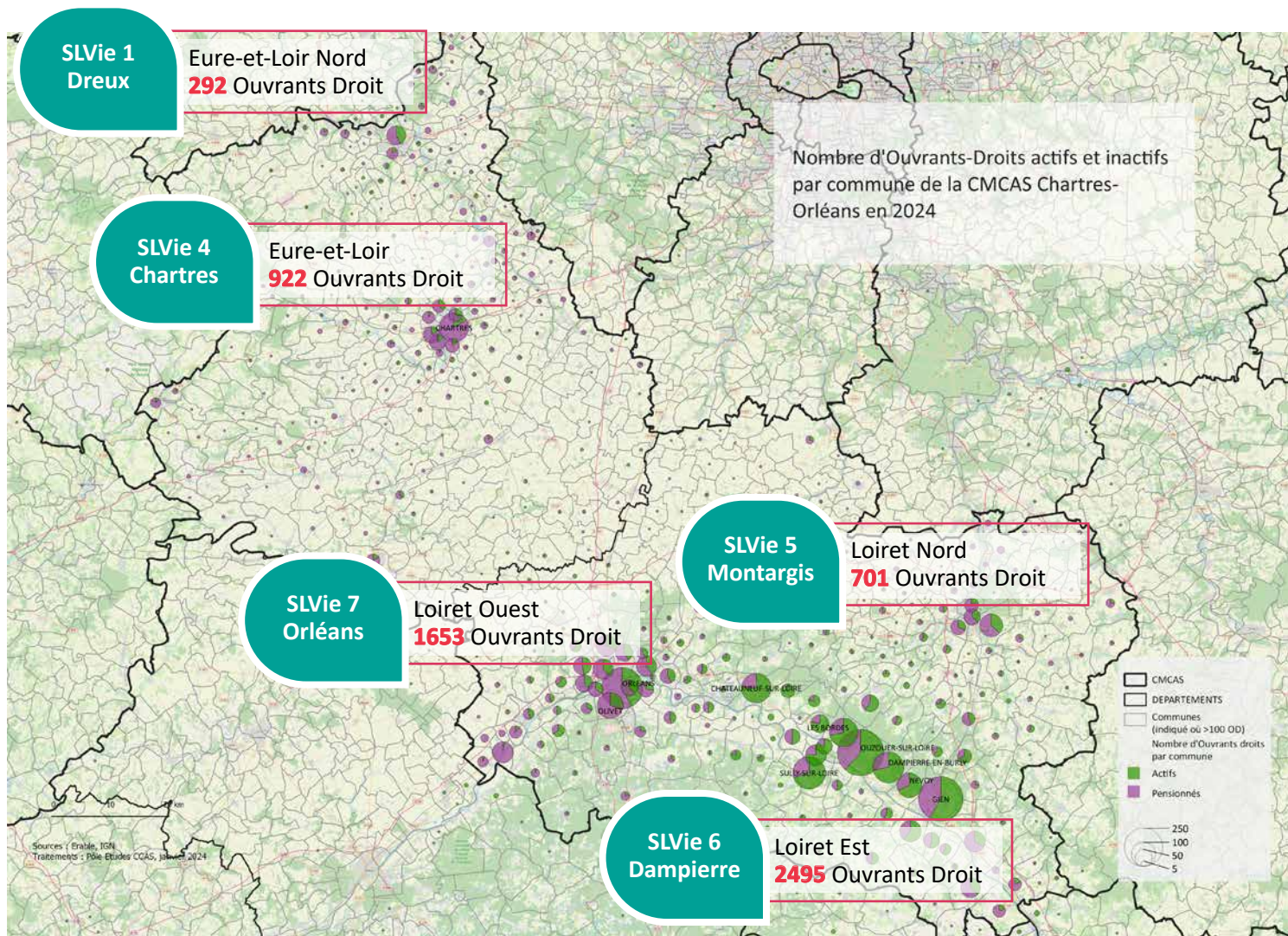
Les réflexions sur les questions du handicap et du bien vieillir permettent aux élu·e·s des Activités Sociales d'apporter des réponses justes, solidaires et adaptées à la multiplicité des situations individuelles.

**La volonté des élu·e·s des Activités Sociales, aujourd'hui, est de renforcer sans cesse, avec vous, les actions de proximité permettant l'accessibilité pour toutes et tous aux activités sociales, l'égalité de traitement et la solidarité.**

## La proximité de la CMCAS Chartres-Orléans, aujourd'hui :



**5 SLVie : 2 sur le département de l'Eure-et-Loir et 3 sur le Loiret**





# VOS ÉLUS DE PROXIMITÉ

## Entretien avec Nicolas JEUNOT, Président de la SLVie 6 (Loiret Est - Dampierre)

### Depuis combien de temps es-tu Président de la SLVie ?

En réalité, je viens de prendre la fonction de Président depuis le 1er octobre en remplacement de Franck RAVIN. Je ne connais pas encore tous les aspects de la fonction de président de la SLVie.



### Comment envisages-tu le rôle de Président de SLVie ?

Je pense que le rôle du Président est de relayer auprès des bénéficiaires les activités proposées par la CMCAS et la SLVie, proposer des activités pour les bénéficiaires de la SLVie et de faire les fiches budget correspondantes, animer le travail des Élus du bureau de la SLVie par des réunions afin que chaque membre du bureau apporte sa contribution, répondre aux sollicitations des bénéficiaires pour proposer les activités, et suivre le patrimoine de la CMCAS et les installations mise à disposition sur notre site.

### Rencontres-tu des difficultés pour exercer ce mandat de Président ?

Oui, car je ne suis détaché qu'à 50 % avec la diminution des moyens bénévoles et le nombre d'heures allouées aux Activités Sociales. À la SLVie, il y a aussi Corine ROUX avec qui nous nous partageons le travail. Nous avons beaucoup de difficultés pour assurer l'ensemble du mandat confié. Parfois elle se retrouve seule pendant deux ou trois semaines. Heureusement, nous avons l'aide de fonctionnels qui viennent deux fois par semaine assurer les missions d'accueil des Activités Sociales, pour cela nous avons une seule professionnelle à l'accueil.



### Quels sont les sujets que tu es amené à traiter régulièrement ?

Il faut répondre aux mails des bénéficiaires et transmettre les demandes vers la CMCAS. Aider les bénéficiaires pour leur demande comme le « Pass Culture » ou le « Pass activ », la demande d'affectation pour les vacances.

Il y a des périodes plus chargées, par exemple en ce moment, la distribution des jouets de Noël. Bientôt il y aura la distribution des catalogues pour les vacances. Le suivi du patrimoine nous prend beaucoup de temps car avec la mise à disposition des salles, il faut faire l'état des lieux à l'entrée et à la sortie.

### Est-ce que les bénéficiaires viennent te voir ou c'est toi qui va à leur rencontre ?

Nous avons beaucoup de visites de la part des bénéficiaires à la SLVie qui s'adresse aussi aux retraités et conjoints ou conjointes. Je vais également dans les services pour discuter avec les collègues et répondre à leurs questions. Il est dommage que les bénéficiaires ne viennent pas aux Assemblées Générales de SLVie car c'est le lieu où nous pouvons donner le plus d'informations et répondre aux questionnements de chacun.

### Quels sont tes rapports avec la CMCAS ? La CMCAS répond-elle à tes besoins ?

Compte tenu que j'ai pris mes fonctions récemment, je suis aidé et soutenu par les Élus qui répondent à mes interrogations. Je profite également de l'expérience d'autres Présidents de SLVie.

### Quels sont les points que tu souhaiterais voir améliorés, pour encore mieux répondre aux demandes des bénéficiaires ?

L'informatique et en particulier le site de la CCAS et de la CMCAS car beaucoup de bénéficiaires nous disent qu'ils ne retrouvent pas ce qu'ils cherchent sur nos sites. Les informations contenues dans le site sont complètes mais beaucoup de pages s'ouvrent avant de trouver la bonne réponse. Il y a un décalage entre nos propositions d'activités et les activités souhaitées par les jeunes agents.

### Qu'est-ce qui t'a amené à t'engager dans les Activités Sociales et particulièrement à la SLVie ?

Je suis fils d'agent et j'ai grandi en participant aux Activités Sociales. J'ai souvent participé aux activités de proximité et aussi aux colonies de vacances. Ce sont des valeurs qui me sont chères. Je souhaite prendre le relais pour pérenniser les Activités Sociales.

### Aurais-tu un message à faire passer aux bénéficiaires de ta SLVie ?

Il ne faut pas qu'ils hésitent à venir nous trouver pour discuter de nos activités de proximité, elles sont faites pour que les bénéficiaires se retrouvent en dehors du travail afin de mieux se connaître. Je suis ouvert au débat d'idées qui permet de progresser. Je pense qu'il faut recréer le lien social entre les générations en expliquant le "Par et le Pour".



# Conditions Générales de Vente des Séjours et Activités de la CMCAS Chartres-Orléans

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont applicables aux séjours et activités organisés par la CMCAS Chartres-Orléans pour les Bénéficiaires des Activités Sociales des Industries Électrique et Gazière (Ouvrants Droit et Ayants Droit (conjoint(e)s et enfants à charge)) et sous certaines conditions les invités des bénéficiaires.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à partir du 07/12/2023 (validées en Conseil d'Administration).

## I - CONDITIONS D'ACCÈS

Les activités et les séjours sont ouverts à tous les bénéficiaires des activités sociales, quelle que soit la CMCAS et ou SLVie d'appartenance, sauf décision contraire du Conseil d'Administration (CA).

Les personnes (Ouvrants Droit et Ayants Droit) inscrites sur l'Attestation Carte Activ peuvent s'inscrire aux séjours groupe ou aux activités.

Les personnes extérieures aux IEG ne peuvent s'inscrire qu'en tant qu'invités d'un bénéficiaire qui participe à l'activité, et sont soumis aux conditions particulières spécifiées pour chaque activité (voir le descriptif de l'activité ou du séjour disponible sur le site internet de la CMCAS, sur la boutique Mes activités de la CMCAS et le Journal de la CMCAS « eMag 28-45 »). Leurs inscriptions ne sont pas prioritaires et sont soumises à validation de l'instance organisatrice ou du CA en dernier recours.

## II - INSCRIPTIONS

- Par internet : inscription et paiement en ligne réalisés sur la « boutique » de la CMCAS Chartres Orléans <https://mesactivites-chartres-orleans.ccas.fr/>
- En vous rendant dans votre antenne de CMCAS : inscription saisie dans Mes activités par le professionnel et versement du règlement total suivant le type d'activité
- Par courrier ou dans votre SLVie, à l'aide du bulletin d'inscription accompagné du règlement total suivant le type de l'activité : CMCAS Chartres-Orléans - 7 Bis rue de l'Industrie – CS 70056 – 45077 ORLEANS CEDEX2.

Les demandes sont collectées et centralisées pour un traitement par la CMCAS. Les dates d'ouvertures et de forclusion sont communiquées, lors de la publication de l'activité par la SLVie/CMCAS, sur le descriptif de l'activité via les supports de communication de la CMCAS.

Les bénéficiaires de la CMCAS restent prioritaires pour les activités proposées par celle-ci, lorsque le nombre de places disponibles est inférieur au nombre de demandes.

L'inscription à une activité SLVie/CMCAS implique d'avoir pris connaissance et accepté, les présentes CGV, ainsi que celles du prestataire.

La validation des CGV de la CMCAS implique la validation des CGV du prestataire disponible sur demande à l'accueil de la CMCAS 7 Bis rue de l'industrie CS 70056 45077 ORLEANS CEDEX2.

## III - LE SYSTÈME D'AFFECTATION

Lorsque le nombre d'inscrits est susceptible d'être supérieur au nombre de places mises à disposition et que la capacité ne peut pas être augmentée à équivalence de la demande, alors l'activité est dite « activité soumise à une préinscription » ; un

système d'affectation des places disponibles est alors mis en place. Jusqu'à la date de forclusion de l'activité, les demandes sont collectées et centralisées pour garantir une égalité de traitement.

Critères définis par le CA dans l'ordre suivant :

- 1<sup>er</sup> critère : Ouvrant Droit (OD) et Ayant Droit (AD) de la CMCAS Chartres-Orléans sans extérieur (sauf accompagnant OD ou AD en situation de handicap)
- 2<sup>ème</sup> critère : Population « cible » de l'activité (SLVie, Jeune Agent, Jeunesse, Retraité, Célibataire, Famille...)
- 3<sup>ème</sup> critère : Historique de participation aux séjours ou activités sur les 5 dernières années
- 4<sup>ème</sup> critère : Coefficient social
- 5<sup>ème</sup> critère : Ouvrant Droit (OD) et Ayant Droit (AD) des autres CMCAS
- 6<sup>ème</sup> critère : Invités

En cas de non-affectation, une liste d'attente, selon ces mêmes critères sera établie. Elle servira de référence en cas de désistement ou d'augmentation de capacité.

En cas de places restantes, lors de la forclusion d'une activité soumise à une pré-inscription et après validation des participants, les inscriptions peuvent être prolongées et se feront en inscription directe (validation automatique dès l'inscription) jusqu'à une date limite (définie par la CMCAS).

## IV - VALIDATION DES INSCRIPTIONS

**Activités à inscription directe** : Elles sont soumises à un règlement immédiat, au moment de l'inscription : Par CB en ligne, par chèque à l'ordre de la CMCAS Chartres-Orléans ou en espèces. L'inscription n'est validée qu'à réception du règlement. Un courrier d'affectation sera alors transmis par mail ou par voie postale.

**Activités soumises à une pré-inscription** : Après la date de forclusion, les bénéficiaires retenus sont validés, après application des critères d'affectations définis.

Un avis d'affectation ou de non-affectation est alors envoyé par mail, voie postale ou téléphone.

## V - PRESTATIONS / CONDITIONS

Le descriptif des offres de séjours et des activités proposés est disponible sur internet <https://mesactivites-chartres-orleans.ccas.fr/> ou en SLVie/CMCAS.

Les éléments constitutifs des prestations, les critères d'affectation particuliers (propres à chaque activité et détaillés dans celle-ci) ainsi que les tarifs sont portés à la connaissance des bénéficiaires avant l'inscription, sur internet dans la boutique de la CMCAS Chartres-Orléans dans le descriptif de l'activité <https://mesactivites-chartres-orleans.ccas.fr/> ou sur demande auprès de votre SLVie/CMCAS au 09 69 36 14 00.

Pour les séjours et activités, se reporter, si besoin, aux CGV du prestataire, disponibles sur demande, auprès de votre CMCAS. La validation des CGV CMCAS implique la validation des CGV du prestataire consultable sur demande à l'accueil de la CMCAS 7 Bis rue de l'industrie CS 70056 45077 ORLEANS CEDEX2.

Les activités sont conçues de manière à favoriser, autant que faire se peut, la participation des personnes en situation de handicap. En cas de situation de handicap d'un participant à l'activité, le bénéficiaire devra prendre contact avec la SLVie ou à la CMCAS au **09 69 36 14 00** et une étude d'adaptation à l'activité, selon le handicap, sera effectuée, pour favoriser sa participation.

## VI - TARIFICATION

La participation financière appliquée à l'Ouvrant Droit, selon l'activité ou le séjour, dépend du taux de participation correspondant à son coefficient social et appliqué au tarif de référence, sauf activité gratuite ou activité à tarif unique.

Le taux de participation appliqué est défini à partir des règles budgétaires validées chaque année par le Conseil d'Administration de la CMCAS :

Coef.	<1000	1000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 4000	>40000	Prix référent
Part % bénéficiaires	35 %	50 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	100 %

### Pour les Ouvrants Droit, Ayants Droit et Aidants :

- Le taux de participation à une activité, dont le coût de référence est inférieur à 20€, est de 80% du tarif de référence.
- Le taux de participation à une activité, dont le coût de référence est supérieur à 20€, est un % du tarif de référence ou d'une partie de celui-ci en fonction du coefficient social de l'Ouvrant Droit.
- Une minoration de 20% est accordée sur la participation financière des OD participants et déclarés seuls, avec ou sans enfants.

### Pour les invités :

- La participation financière appliquée pour un invité extérieur au IEG est un tarif unique calculé au prix coûtant de l'activité ou du séjour.

## VII - MODE DE RÈGLEMENT

Les moyens de paiements suivants sont acceptés :

- Par Carte Bancaire sur le site Mes activités de la CMCAS
- Par Chèque établi à l'ordre de la CMCAS Chartres-Orléans
- En espèces (prévoir l'appoint, jusqu'à 1000€ maximum)

L'Ouvrant Droit a la possibilité d'effectuer son paiement en 3 fois, sans frais, par Carte Bancaire, sur le site internet, quand la participation dépasse 200 € quelle que soit l'activité.

Il s'agit d'une solution de paiement en 3 fois par carte bancaire qui permet d'échelonner le paiement de la commande en 3 débits effectués à un mois d'intervalle, le premier débit, étant effectué le jour du paiement en ligne.

Pour un paiement échelonné par chèque, se renseigner auprès de la CMCAS, le solde devra être réglé avant l'activité.

De manière exceptionnelle et sur décision du Conseil d'Administration, le bénéficiaire peut régler partiellement une commande ; ce règlement partiel correspond à un acompte.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement, en cas de paiements multiples) de la commande.

### • Activités à inscription directe :

Elles sont clairement indiquées sur le descriptif de l'activité (voir fiche descriptive sur le site internet) et sont soumises à

un règlement immédiat et en totalité, en ligne ou par chèque, à l'ordre de la CMCAS, au moment de l'inscription.

Pour le règlement en espèce, le bénéficiaire doit faire l'appoint. Une inscription directe n'est validée qu'à réception du règlement. En cas de règlement par chèque, il devra parvenir à la CMCAS, avant la date de clôture des inscriptions, faute de quoi l'inscription ne sera pas prise en compte.

### • Activités soumises à une préinscription :

Elles sont clairement indiquées sur le descriptif de l'activité (voir fiche descriptive sur le site internet).

L'Ouvrant-Droit doit procéder au paiement de sa participation financière par tous les moyens de paiement, mis à disposition par la CMCAS dans le délai des 72h après affectation.

En cas de non-règlement dans un délai de 72h après l'envoi de l'avis d'affectation, la CMCAS se réserve le droit, sans préavis, de retirer le bénéficiaire de la liste des participants et de solliciter les bénéficiaires en liste d'attente.

Des dispositions spécifiques peuvent être mises en place en cas de situation financière difficile. Le bénéficiaire doit alors se rapprocher de la CMCAS au 09 69 36 14 00.

## VIII - CONDITIONS D'ANNULATION

Dans tous les cas, l'annulation à l'activité ou au séjour, doit être formulée par écrit, auprès de sa SLVie ou la CMCAS. Le non-règlement d'une activité ne constitue pas une annulation.

### Annulation de l'activité ou du séjour du fait du bénéficiaire :

- Pour les activités avec prestataire, l'annulation est soumise aux conditions d'annulation dudit prestataire.
- Pour les activités sans prestataire, il peut annuler son inscription sans condition, ni pénalité, jusqu'à la date de forclusion de l'activité. Passée la date de forclusion, les conditions d'annulation sont applicables, pour toutes activités ou séjours.

Dans tous les cas, l'annulation à l'activité ou au séjour, doit être formulée par écrit, auprès de sa SLVie ou sa CMCAS 7 BIS RUE DE L'INDUSTRIE CS 70056 45077 ORLEANS CEDEX2.

Le remboursement de l'activité sera effectué dans sa totalité, lorsque les justificatifs suivants seront fournis à la CMCAS ou si la place est comblée :

- Certificat d'hospitalisation ou certificat justifiant d'un

- protocole de soins adaptés de l'OD ou AD, établi à une date antérieure à la réalisation de l'activité ou au plus tard le premier jour de l'activité concernée.
- Certificat de décès (agent, conjoint, enfant, mère, père, frère, sœur, beaufrère, belle-sœur, grands-parents, beaux-parents ou petits-enfants).
- Attestation de refus de congés de l'employeur, établi à une date antérieure à la réalisation de l'activité.
- Catastrophe naturelle (tempête, inondation...).
- Dans le cas de la présentation d'un certificat de contamination positif dans le cadre d'une pandémie (COVID par exemple), établi à une date antérieure à la réalisation de l'activité.

Sans justificatif, aucun remboursement de l'activité ne sera effectué, les justificatifs devront être transmis dans un délai de 7 jours à compter de la demande d'annulation.

Lorsque l'activité est offerte par la CMCAS, l'OD inscrit et ne participant pas à l'activité, sera redevable du tarif de référence.

#### **Annulation de l'activité ou du séjour du fait de la SLVie/CMCAS :**

Les élus de SLVie/CMCAS peuvent être amenés à reporter ou à annuler une activité ou un séjour. Une information sera adressée au plus tard 48 heures avant la date de début d'activité expliquant les raisons du report ou de l'annulation et proposera des solutions de remplacement ou un remboursement de l'intégralité des participations financières déjà versées. Aucune pénalité dans l'historique des séjours et activités du bénéficiaire ne sera effectuée. Aucune indemnité ne pourra être exigée par le bénéficiaire.

#### **IX - RESPONSABILITÉ**

La CMCAS est assurée pour l'ensemble des responsabilités inhérentes aux activités qu'elle organise. Elle a souscrit un contrat Responsabilité civile Indemnités contractuelles auprès de l'assureur MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS Cedex 9 sous le numéro de police 102 516 447 couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs.

Ces garanties s'exercent dans toute la France y compris les Départements et Régions d'Outre-Mer et les Collectivités d'Outre-Mer, la Principauté de Monaco et du Val d'Andorre. Elles sont étendues au Monde entier, sous réserve que la présence de l'assuré à l'étranger soit inférieure à 1 mois.

#### **X - ASSURANCE**

La responsabilité civile de la CMCAS est couverte en cas d'accident mettant en cause une faute du personnel d'encadrement ou son propre matériel, et l'ensemble des frais ou indemnités correspondants, peuvent être pris en charge.

Le paiement d'indemnités contractuelles, forfaitaires et limitées est possible dans le cas d'accidents corporels survenus au cours d'une activité organisée et encadrée par la CMCAS (incapacité permanente, partielle, totale ou décès) par le biais d'un contrat d'assurance individuelle/accidents.

Cependant, en complément de son assurance responsabilité civile, il est conseillé au bénéficiaire de souscrire une assurance individuelle accidents (les accidents survenus en dehors de toute activité de la CMCAS ne sont pas couverts par l'assurance souscrite par la CMCAS).

Les frais pharmaceutiques, médicaux et chirurgicaux sont exclus de la garantie, car ils relèvent des organismes sociaux (Sécurité sociale et Mutuelle).

#### **XI - PERTES, VOLS, DÉGRADATIONS**

La responsabilité de la CMCAS ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels pendant toute la durée de l'activité ou du séjour.

En conséquence, la CMCAS recommande aux OD de vérifier auprès de leur compagnie d'assurance, qu'ils sont bien assurés, avant leur départ.

#### **XII - TRANSPORT**

Pour l'ensemble des activités ou des séjours, les dispositions concernant les transports éventuels et les lieux de départ ou de « ramassage » sont spécifiées dans les descriptifs des prestations et/ou emails/courriers de convocation aux bénéficiaires.

Pour l'ensemble des activités ou des séjours, l'organisation et les frais de transport jusqu'au lieu de rendez-vous sont à la charge du bénéficiaire.

Pour les séjours avec départ collectif, toute inscription à l'activité inclut un départ collectif obligatoire et non individuel sauf dérogation validée par la CMCAS, faire la demande à la CMCAS au 09 69 36 14 00.

En cas de dédommagement versé directement par les transporteurs au bénéficiaire, du fait d'un retard ou d'une annulation, le bénéficiaire s'engage à restituer la somme à la CMCAS qui le remboursera au prorata du montant de sa participation.

#### **XIII - RÉCLAMATIONS**

La CMCAS et ses partenaires sont à la disposition des participants au cours de leur activité ou séjour pour résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et permettre de profiter pleinement des activités.

Pour chaque activité, le responsable d'activité est porté à connaissance des participants, au plus tard dès le début de la réalisation de l'activité, par le courrier de convocation.

Toute réclamation après l'activité, devra faire l'objet d'un courrier adressé à la Présidence de la CMCAS : CMCAS Chartres-Orléans 7 BIS rue de l'Industrie CS 70056 45077 ORLEANS CEDEX2.

#### **XIV - DROIT A L'IMAGE**

Des photos, vidéos, peuvent être insérées dans les publications de la CCAS/CMCAS telles que nos journaux, notre site web, réseaux sociaux... Aussi, si vous n'acceptez pas que vous et vos AD soient filmés ou photographiés, il convient de le stipuler sur le bulletin d'inscription papier ou au moment de l'inscription sur la boutique Mes activités de la CMCAS pendant une durée de 20 ans.

#### **XV – DONNÉES PERSONNELLES**

La CMCAS s'engage à assurer la confidentialité et à protéger les données à caractère personnel des participants aux séjours et activités proposés, notamment en empêchant qu'elles soient déformées ou endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Dans le cadre des mesures précontractuelles et l'exécution des contrats, mais aussi de ses obligations légales et des intérêts

légitimes poursuivi dans la conduite et la gestion des activités sociales, la CMCAS collecte notamment aux fins de l'organisation de séjours et d'activités au profit des bénéficiaires, les données nécessaires à la gestion des inscriptions y compris formalités administratives (déplacement à l'étranger...), au déroulement des séjours et activités et au règlement desdits séjours et activités (paiement, recouvrement d'impayés, réclamations).

Sont collectées les données relatives à l'identité des participants y compris des extérieurs invités (civilité, nom, prénom, date de naissance, situation familiale, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique), aux inscriptions aux séjours et activités (données relatives à la date et caractéristiques des séjours) et aux moyens de paiement (RIB, numéro de transaction ou chèque, numéro de carte bancaire...).

Conformément à la loi Informatique, fichiers et libertés et aux dispositions du Règlement UE relatif à la protection des données personnelles du 27 avril 2016, les données concernant les participants sont nécessaires au traitement de leurs demandes d'activités et de séjours et sont destinées à la CMCAS pour la gestion de leurs activités et séjours. Afin de permettre leur exécution, les informations strictement nécessaires seront communiquées aux partenaires de la CMCAS, fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...), qui peuvent être situés hors de l'Union Européenne.

La CMCAS s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel

et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ».

Les données personnelles des participants sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie, à savoir pendant toute la durée des séjours et activités, et aux fins de répondre aux obligations comptables et de responsabilité civile et contractuelle.

Tout participant, dont les données ont été collectées par la CMCAS bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès en s'adressant directement à la CMCAS au 09 69 36 14 00 ou par écrit 7 BIS RUE DE L'INDUSTRIE CS 70056 45077 ORLEANS CEDEX 2.

Le bénéficiaire qui fournit des données personnelles relatives à une autre personne confirme qu'il a au préalable obtenu le consentement de cette personne. Il s'engage à l'informer de l'identité du responsable du traitement, de la finalité du traitement, des modalités d'utilisation de ses données personnelles ainsi que des droits relatifs à la protection des données personnelles.

De ce fait, le bénéficiaire s'engage à communiquer à tous les participants des séjours ou activités, les CGV qui leur sont applicables.



## Formulaire d'inscription à une activité

À retourner à la CMCAS ou SLVie, règlement à l'ordre de la CMCAS Chartres-Orléans.

Activité : ..... Date activité : ..... Votre SLVie : .....

NIA : ..... Mail : .....@..... Tél. portable : .....

Tél domicile : ..... Tél travail : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Prix : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Prix : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Prix : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Prix : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Prix : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Prix : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Prix : .....

Vous souhaitez bénéficier du transport (si transport proposé), indiquez votre lieu de départ : .....

Vous souhaitez venir en covoiturage (si aucun transport proposé), indiquez votre lieu de départ : .....

je souhaite covoiturer  je souhaite être covoituré

**Droits à l'image** : J'autorise l'utilisation de mon image et celle de mes ayants droit, sans limitation de durée, ni autre formalité préalable, sur les supports de communication de la CMCAS  OUI  NON

**En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales de vente de la CMCAS.**

Signature
-----------



# VOS ÉLUS DE PROXIMITÉ

## Entretien avec Vanina BELIN, Présidente de la SLVie 1 (Eure-et-Loir Nord - Dreux)

### Depuis combien de temps es-tu Présidente de la SLVie ?

Cela fait 2 ans maintenant que je suis Présidente ; auparavant, j'en étais la secrétaire. C'était après la crise sanitaire, cela n'a donc pas été très facile. Avec l'aide de Cyril COHIN (Trésorier Général de la CMCAS) nous avons retrouvé un fonctionnement presque normal.

### Peux-tu nous expliquer ton rôle en tant que Présidente de la SLVie ?

Lors de mon arrivée à GEDIA, je me suis aperçu que le personnel connaissait très peu les Activités Sociales de l'Energie. Étant maintenant plus armée sur le fonctionnement de notre CMCAS et CCAS, je renseigne souvent les collègues sur les activités organisées, pour les demandes de vacances ou pour remplir les PASS Activ' Jeunes et Adultes, Pass Culture, etc... J'aime bien le contact avec les salariés de mon entreprise, les Élus de la CMCAS, le personnel CCAS et les sociétés de prestation, pour le « montage » des activités. Actuellement, nous préparons les activités 2024 ; la première sera la traditionnelle galette des rois.

### Rencontres-tu des difficultés pour exercer ton mandat ?

Quelquefois oui, parce que régulièrement, il y a un manque de personnel dans le service clientèle dont je dépend. Aujourd'hui nous sommes revenus à un effectif normal, ce qui va me permettre de reprendre mes permanences. Avec mes collègues, nous allons définir un planning pour la permanence de la SLVie.



### Quels sont les sujets que tu es amenée à traiter régulièrement ?

Je suis sollicitée pour aider à effectuer des demandes de vacances. Je montre également aux agents comment s'inscrire à une activité dans « Mes Activités ».

### Est-ce que les bénéficiaires viennent te voir ou c'est toi qui va à leur rencontre ?

Au départ j'ai fait le tour des services pour expliquer le rôle de la SLVie. Maintenant ils viennent me voir au bureau ou à la permanence de la SLVie.

### Quels sont tes rapports avec la CMCAS ? La CMCAS répond-elle à tes besoins ?

Pour l'organisation des activités je suis souvent en relation avec Patrick MILLOT, (Technicien Séjours Activités), c'est lui qui monte nos projets. Lorsque j'ai une question plus politique, je sais que je peux appeler le Président de la CMCAS, Grégory BULLOT.

### Quels sont les points que tu souhaiterais voir améliorés, pour encore mieux répondre aux demandes des bénéficiaires ?

Quand je ne sais pas répondre aux questions posées par les bénéficiaires, je me permets d'appeler la CMCAS. Avant, nous avions les professionnels CCAS qui tenaient une permanence professionnelle ici à GEDIA ; ainsi les bénéficiaires avaient une réponse à leurs questions plus technique. C'était à la fois très intéressant pour eux mais aussi pour moi. Malheureusement, les contraintes budgétaires ont réduit le nombre de permanences professionnelles.

### Qu'est-ce qui t'a amenée à t'engager dans les Activités Sociales et particulièrement à la SLVie ?

J'aime le contact avec les gens. Nous nous efforçons de proposer des activités ; parfois nous connaissons des échecs car il n'y a pas assez d'inscriptions. Nous sommes donc contraints d'annuler l'activité. Nous sommes une petite entreprise et il y a beaucoup de changements de personnel. Mais ce mandat est pour moi une bouffée d'air, car j'aime rendre service, informer, monter des projets, ce qui me permet de mieux connaître tous mes collègues.



Le 4 ou 5 avril 2024

SLVie 6



## Match de rugby Nevers-Grenoble

NEVERS

Venez encourager l'équipe de rugby de Nevers au stade du Pré-fleuri. La date définitive sera fixée 1 mois environ avant le match, suivant le calendrier de la Pro D2. Départ en mini-bus de la centrale de Dampierre-En-Burly, arrivée au stade du Pré Fleuri.

Com  
Retraités



## Journée des retraités : initiation au golf

Initiez-vous au golf durant cette journée organisée pour les retraités.e.s. Vous apprendrez les rudiments du Golf pendant une heure, puis vous partagerez un repas et l'après-midi se déroulera autour d'un parcours de 9 trous. Enfin, un verre de l'amitié vous sera proposé pour terminer cette journée et donner vos impressions sur celle-ci. Le green n'attend que vous ! Possibilité de faire du co-voiturage.

Le 4 avril 2024

Préinscription  
jusqu'au 18 mars



GOLF DE  
CHARTRES-FONTENAY

Le 11 avril 2024

Préinscription  
jusqu'au 1<sup>er</sup> avril



GOLF DE  
SULLY-SUR-LOIRE

Le 18 avril 2024

Préinscription  
jusqu'au 7 avril



GOLF DE  
MARCILLY-EN-VILLETTE

Le 24 avril 2024

SLVie 1



## Urban jump

VERNOUILLET

Une journée pleine de rebondissements attend les jeunes de 6 à 14 ans à l'Urban Jump de Vernouillet. Regroupant 13 trampolines de différentes tailles, c'est un lieu ultime pour rebondir haut et loin tout en utilisant les obstacles pour plus de défis. ! Cette activité sera suivi d'un gouter pris en commun.





# ACTIVITÉS



Préinscription jusqu'au 27 mars

coef	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 39999	>40000	Extérieur
OD / AD	14 €	21 €	25 €	27 €	29 €	31 €	33 €	35 €	41 €



9 PLACES



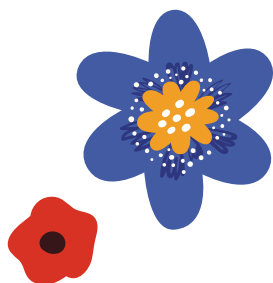
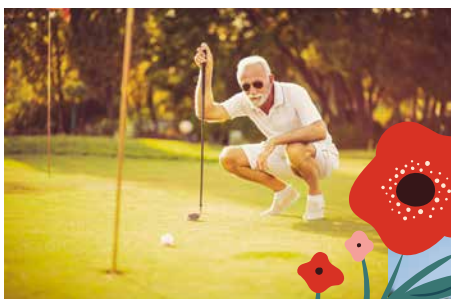
DAMPIERRE



coef	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 39999	>40000	Extérieur
OD / AD	21 €	30 €	36 €	39 €	42 €	45 €	48 €	51 €	60 €



20 PLACES



Préinscription jusqu'au 10 avril

coef	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 39999	>40000	Extérieur
OD / AD	12 €	17 €	20 €	22 €	24 €	26 €	27 €	29 €	56 €



10 PLACES



Urban Jump, Centre commercial Plein Sud  
VERNOUILLET



# CALENDRIER VACANCES ADULTES ET JEUNES

## Catalogue été adultes

13 février 2024

Ouverture des inscriptions en réservation directe

20 février 2024

Ouverture des inscriptions au tour de rôle

12 mars 2024

Date limite des inscriptions au tour de rôle

20 mars 2024

Résultat des affectations au tour de rôle

2 avril 2024

Ouverture réservation à la nuitée



## Catalogues printemps jeunes

23 janvier 2024

Ouverture des inscriptions

13 février 2024

Date limite des inscriptions

22 février 2024

Résultat des affectations



La CCAS, au travers du contrat IDCP, vous permet de vous protéger en complément du Régime Obligatoire (qui ne s'applique qu'aux agents statutaires Actifs de la branche des IEG).

- IDCP a l'avantage de s'appliquer aussi aux agents conventionnés ou statutaires (actifs et inactifs), sous condition d'avoir adhéré en activité.
- De plus, un agent peut aussi assurer son conjoint et/ou ses enfants.

Le Régime Obligatoire ne couvre pas le risque d'infirmité, ce qui fait d'IDCP une solution idéale pour d'une part compléter ses garanties et d'autre part couvrir sa famille.

**Contrairement au Régime Obligatoire,** IDCP ne disparaît pas au moment de la mise en inactivité, et vous permet d'être couvert pendant une partie de votre retraite.

- Limite d'âge d'adhésion (jusqu'à l'âge de départ en retraite + 12 mois)
- Limité d'âge de couverture :
  - o 70 ans inclus pour l'assuré sans enfants (Toutes causes)
  - o 79 ans inclus tant que l'assuré a au moins un enfant à charge (Accidentelles), selon les garanties retenues et personnes assurées (ouvrant-droit, conjoint, enfant)

En fonction des garanties souscrites, en cas de décès ou d'infirmité, vous et vos proches pourrez toucher une somme pouvant atteindre 8 fois votre salaire annuel brut (couverture jusqu'à 800% Accidentel).

**Être adhérent à IDCP,** permet de bénéficier de certains avantages sur les autres contrats d'assurance de personnes de la CCAS :

- Si vous disposez d'une ancienneté chez IDCP projetée à votre 65ème anniversaire supérieur ou égale à 15 ans, vous bénéficiez d'une réduction de 2 à 6 € par mois sur votre cotisation CSMR
- Si vous êtes également adhérent au contrat « Dépendances » le montant de votre rente en cas d'entrée en dépendance sera majoré de 15,24 € à 167,68 € par mois (66% de ces montants en cas de dépendance partielle), en fonction de votre ancienneté aux garanties « Accidentelles » et/ou « Toutes Causes ».

**Les garanties se sont enrichies** avec la mise en place de 3 rentes :

- La Rente viagère de conjoint (souscription jusqu'à 49 ans inclus/avant retraite ou 59 ans inclus)
- La Rente Temporaire d'Éducation
- La Rente Survenance d'Handicap de l'Enfant à charge (garantie famille) – intégrée au socle de la Garantie Toutes Causes depuis le 1<sup>ER</sup> mai 2022

Les garanties du Régime Obligatoire et d'IDCP sont cumulatives. L'ensemble des agents Ouvrants Droits âgés de moins de 40 ans\* bénéficiera d'une réduction de 15% du montant de la cotisation de base pendant une période de 12 mois.

\*Cette réduction concernera à la fois les agents dont l'adhésion est antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et les nouveaux adhérents à compter de cette date.

Lien du site IDCP



Votre simulateur de cotisation IDCP en ligne !



# TÉLÉTHON

La CMCAS Chartres-Orléans a remis un chèque de 1300€ au profit du Téléthon 2023, lors du passage des cyclistes du Fil de l'Énergie du Grand Ouest.



Mon «Fil de l'Énergie» 2023 :

Pour sa 33<sup>ème</sup> édition, la Flèche du Grand Ouest du «Fil de l'énergie» au profit du Téléthon, prenait son départ au CNPE de Belleville-sur-Loire le lundi 4 décembre 2023 au matin.

38 cyclistes étaient au départ à 9h00 pour se rendre au CNPE de Dampierre-en-Burly où les attendait le repas du midi après environ 45 km. Ce premier parcours se termine dans les temps, puisque tous les participants se retrouvent à 11h15 devant l'entrée du CNPE pour la photo avant de regagner la salle d'activités «Les Mallerets» pour un repas bien mérité offert par la direction du CNPE.



À 13h00, une voix se fait entendre dans la salle «Attention, départ dans 30 minutes !»

À 13h30 tous les participants reprennent la route pour rallier Orléans et le siège de la CMCAS. Tous les participants ? Non, les collègues de la centrale de Belleville rebroussement chemin car d'autres impératifs les attendent. C'est donc à 30 que nous reprenons notre route vers Orléans.

Luttant contre le vent et la pluie les cyclistes arrivent (pour certains, avec soulagement) à la CMCAS vers 17h après 109 km sur la journée, d'autres vous diront que c'était un parcours de 104 km mais bon, on n'est plus à 5 km près ! Un grand merci aux plus avertis de la discipline pour l'aide apportée aux novices.

Une belle journée au profit d'une belle cause... Les plus valeureux continueront le lendemain vers Montlouis puis la Normandie.

Jean-Claude

Du 8 au 13 mai 2024

Com  
LACS



## Sortie moto ascension

 CLOHARS-CARNOËT

Chevauchez vos motos direction la Bretagne ! Parcourez ses routes pittoresques et traversez les paysages magnifiques de la région, le tout dans un esprit de bonne camaraderie. Vous logerez au centre de vacances jeunes Le Pouldu.



Le 16 mai 2024

SLVie 5



## Journée des Pensionnés

 BOURGOGNE

Partez à la découverte de la Bourgogne entre Pensionnés le temps d'une journée ! Vous visiterez la ville d'Auxerre ainsi que Noyers sur Serein, un des plus beaux village de France. Ces visites seront entrecoupées d'un repas en commun dans une auberge Bourguignonne autour des spécialités de la région.

Du 18 au 20 mai 2024

SLVie 6



## Week-end à Nîmes

 NÎMES

Plongez dans les festivités de la Feria, événement emblématique de la ville où se mêlent Pégoulade, défilé carnavalesque et penas sur les boulevards, corridas dans les arènes, encierros (lâchers de taureaux) dans les rues, danse sévillane dans les bodegas, concerts et spectacles sur les places ou le parvis des arènes... à chacun sa Feria !

Du 12 au 21 octobre 2024

Com  
LACS



## Voyage à la Réunion

 ÎLE DE LA RÉUNION

Posez vos valises pour 10 jours d'escapade dans un site balnéaire paradisiaque ! Situé sur la côte ouest de la Réunion dite " la côte sous le vent ", il est protégé par une barrière de corail et présente de belles plages. Vous séjournerez dans un hôtel 3 étoiles en demi-pension (repas + boissons), au coeur d'un parc tropical avec accès direct sur la plage. 2 excursions vous sont offertes par la CMCAS pour découvrir quelques trésors de l'île :

- Le Sud Sauvage : découverte du Cap Méchant, du Jardin des Parfums et des Epices et la plage de Grand Anse.
- Le Piton Maïdo/Mafate & découverte du marché de Saint-Paul : le belvédère du Maïdo domine le cirque de Mafate, le point de vue est prodigieux puis à la redescente visite d'un alambic artisanal et de la distillation des huiles essentielles.





# ACTIVITÉS



## Préinscription jusqu'au 29 avril

Nuitées	4 nuits	5 nuits
OD / AD Extérieur	253 €	309 €



40 PLACES



8H30 SARAN

TARIFS SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER  
CONSULTEZ LA CMCAS



## Préinscription jusqu'au 12 avril

coef	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 39999	>40000	Extérieur
OD / AD	21 €	30 €	36 €	39 €	42 €	45 €	48 €	51 €	94 €



31 PLACES



8H15 SLVie MONTARGIS

## Préinscription jusqu'au 15 avril

coef	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 39999	>40000	Extérieur
OD / AD	102 €	146 €	175 €	189 €	204 €	218 €	233 €	247 €	291 €



30 PLACES



9H DAMPIERRE

TARIFS SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER  
CONSULTEZ LA CMCAS

## Préinscription jusqu'au 22 mars

Tarif : (activité à prix coûtant)	OD / AD : 1935 €	Extérieur : 2165 €
--------------------------------------	------------------	--------------------



30 PLACES



transfert entre ORLÉANS / DAMPIERRE et l'aéroport parisien  
offert par la CMCAS





Les PASS sont à remettre à la CMCAS ou à la SLVie avec les justificatifs associés (en fonction du PASS) avant le 15 décembre.



## En 2024, le PASS Culture évolue et se simplifie !

Les administrateurs.trices du Conseil d'Administration de la CMCAS Chartres-Orléans ont, lors du CA du 7 décembre, validé à l'unanimité l'évolution et la simplification du PASS Culture 2024.

Quelles sont ces nouvelles dispositions ?

- Plus besoin de remplir sur le formulaire les dix lignes demandées jusque-là ; il suffira à l'Ouvrant Droit d'apporter à la CMCAS ou en SLVie ses justificatifs de dépenses culturelles accompagnés du formulaire rempli (nouveau).
- La somme des justificatifs de dépenses culturelles représentera un montant total minimum de 70 € (nouveau)
- En plus des domaines culturels inclus dans le PASS Culture 2023, ajout de :
  - Achats de livres (livres numériques inclus), dont la Librairie des Activités Sociales
  - Abonnements Vidéo en ligne (Netflix, Amazon prime, Disney + ...) nouveau
  - Achat de séance (3 €) sur la Médiathèque des Activités Sociales en plus des propositions CCAS gratuites
- La CMCAS Chartres-Orléans participe ensuite par un virement de 15 à 65 €, en fonction de votre coefficient social, à vos sorties culturelles et de loisirs.

En visio-conférence ou en présentiel, les équipes de la Camieg organisent des actions de prévention toute l'année, en association avec de nombreux acteurs locaux de santé publique.

### LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS

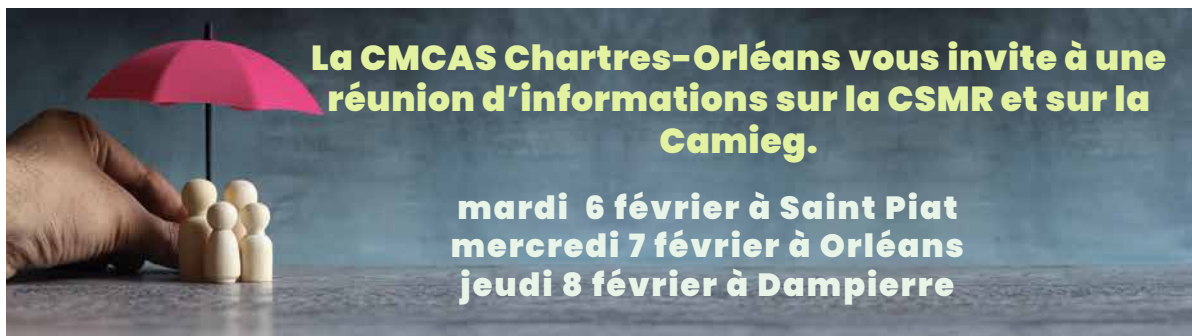
Réunion en visioconférence, **les vendredis 29/03 et 27/09 à 12h.**  
 Pour mieux connaître la couverture maladie maternité, avec possibilité d'entretien individuel.

### LE PASSAGE EN INACTIVITÉ

Réunion « Ma couverture santé Camieg inactif » les **vendredis 02/02, 22/03, 24/05 et 04/10 à 14h** en visioconférence.

Pour faciliter les démarches administratives à l'occasion du passage à la retraite et pour connaître l'évolution des droits selon les changements de situation, les soins et les demandes de remboursement.

Inscriptions en contactant votre antenne à [camieg-accueil-cvl@camieg.org](mailto:camieg-accueil-cvl@camieg.org) ou par téléphone au 08 06 06 93 00 (service gratuit + prix d'un appel). Un courrier sera envoyé aux salariés concernés, et un lien de connexion leur sera transmis.



**La CMCAS Chartres-Orléans vous invite à une réunion d'informations sur la CSMR et sur la Camieg.**

**mardi 6 février à Saint Piat**  
**mercredi 7 février à Orléans**  
**jeudi 8 février à Dampierre**



## ÉMOI D'IMAGES 2023

### Une lauréate parmi les bénéficiaires de la CMCAS Chartres-Orléans !

Félicitations à Delphine BOULARD, qui remporte le prix du Public dans la catégorie Voyage avec sa photographie «Écoliers sénégalais»



Delphine BOULARD, CMCAS Chartres-Orléans

Découvrez les 18 clichés primés dans 3 catégories : Arc-en-ciel, Voyage et Ovale



Antoine ROBIN  
 CMCAS Tours-Blois



Jean-François RYCHLAK  
 Union Territoriale Corse

<https://nosoffres.ccas.fr/culture-et-loisirs/emoi-d-images-2023/>



Accrobranche

# Février 2024



RETROUVEZ-NOUS SUR  
[CHARTRES-ORLEANS.CMCAS.COM](http://CHARTRES-ORLEANS.CMCAS.COM)



Pour les permanences extérieures ou téléphoniques,  
prendre RDV en ligne sur [www.camieg.fr](http://www.camieg.fr) - "Prenez un rendez-vous".

### À partir de 10h

**Chartres** : les mardis 13 février, 19 mars, 2 avril, 7 mai et 18 juin 2024 à partir de 10h

**Dampierre** : le jeudi 8 février, les mardis 12 mars, 9 avril, 14 mai et 11 juin 2024 à partir de 10h

**Orléans** : 35 avenue de Paris Orléans antenne Camieg : toutes les dates sur [Camieg.fr](http://Camieg.fr)



La cave des Roches

## Contact :

09 69 36 14 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h ou via votre  
espace activ, rubrique  
"contactez-nous" sur

[ccas.fr](http://ccas.fr)

SUIVEZ-NOUS  
SUR NOTRE PAGE FACEBOOK



SUIVEZ-NOUS  
SUR NOTRE PAGE INSTAGRAM

# cmcas

CHARTRES  
ORLÉANS

## Permanences professionnelles

LES MARDIS ET JEUDIS  
DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H

CHARTRES  
Technopolis – Bat E – RDC  
4 rue Blaise Pascal – CS 60330  
28000 CHARTRES

ORLÉANS  
7 Bis rue de l'Industrie - CS 70056  
45077 ORLÉANS CEDEX 2

DAMPIERRE (CNPE)  
CNPE de DAMPIERRE-EN-BURLY  
Parking B - Bungalow R8 Bis – BP 18  
45570 OUZOUEUR-SUR-LOIRE



Noël 2023

Directeur de publication : Grégory BULLOT

Conception & réalisation : Pôle Communication - CCAS Plaque Centre - Île de France / Journal d'informations édité par la CMCAS Chartres-Orléans

Impression : Réaprint 123 rue de la Juine 45160 Olivet : Tél. 02 38 61 19 14 / [contact@reaprint-france.com](mailto:contact@reaprint-france.com)

Crédit photos : [stock.adobe.com](http://stock.adobe.com) / CMCAS Chartres-Orléans / CCAS

